

3G AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros

Siège social : 3 rue Haroun Tazieff

33150 CENON

480 258 342 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre, à dix-sept heures quinze,

Les associés de la Société 3G AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale et sans délai, tous les associés étant présents.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Victor-Louis CANO, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le projet de refonte des statuts,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ***Lecture du rapport du Président,***
- ***Modification de la dénomination sociale,***
- ***Modification corrélative des statuts,***
- ***Refonte des statuts,***
- ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.***

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification de la dénomination sociale de la Société.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide que la dénomination sociale sera désormais « **axUp** » au lieu de « 3G AUDIT », à compter du 20 octobre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination de la Société est : **axUp Audit.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du projet de refonte des statuts, ayant pour objectif de les actualiser, notamment au niveau des modalités de prise de décisions collectives, décide de procéder à une refonte des statuts de la Société et d'adopter purement et simplement, article par article et dans sa globalité, le texte des nouveaux statuts tel qu'il a été transmis aux associés préalablement à la présente Assemblée.

En tant que de besoin, l'Assemblée Générale constate l'absence de transfert du siège social, de modification de l'objet social et de modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le Président

Victor-Louis CANO

Les associés

Victor-Louis CANO

Philippe GUERMEUR